

Bonjour,

vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant votre projet d'ombrières agrivoltaïques de 4.66 MWc sur une surface totale de 7.64 ha sur la commune de Fabrègues (34).

À ce jour, votre dossier présente un certain nombre d'informations relatives à l'opération projetée mais qui s'avèrent incomplètes pour l'instruction du dossier. Aussi, en application des dispositions de l'article R. 122-3-1 II du code de l'environnement, je vous demande de bien vouloir procéder aux compléments suivants :

Consultation du service biodiversité : compte tenu de la probabilité de présence d'espèces patrimoniales, merci de prendre attache avec la Direction de l'Écologie, et plus particulièrement avec le département Biodiversité (dbe.de.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr), afin d'évaluer la situation au regard de la réglementation relative aux espèces protégées et de déterminer si votre projet est susceptible de relever du régime de la dérogation "espèces protégées".

Bénéfices attendus : merci de justifier les différents services rendus aux cultures par l'installation avec des éléments.

Cordialement,

Service instructeur de l'autorité environnementale